

DONNEZ VOTRE AVIS DU 1ER NOVEMBRE 2012 AU 30 AVRIL 2013

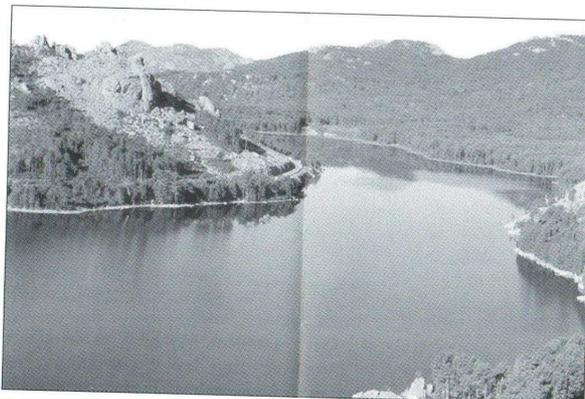
## Une consultation sur l'avenir de l'eau

**Le comité de bassin de Corse consulte les habitants de Corse sur la politique de l'eau. Il donne la parole au grand public et aux acteurs institutionnels de l'eau sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de la mer.**

**Acqua.** Le comité de bassin de Corse consulte les habitants de Corse sur la politique de l'eau. Il donne la parole au grand public et aux acteurs institutionnels de l'eau sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de la mer.

La consultation a lieu du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 et va nourrir les travaux de préparation du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

Les documents soumis à la



2012 sur le site internet [www.corse.eaufrance.fr](http://www.corse.eaufrance.fr). Un registre est également disponible au siège de la Collectivité territoriale de Corse à Ajaccio, au siège de l'Office de l'environnement de la Corse à Corte et de l'office d'équipement hydraulique de Corse à Bastia, dans les préfectures et sous-préfectures et au

Pour le comité de bassin, le SDAGE actuel mérite d'être conforté dans ses orientations et prolongé.

Toutefois, la réflexion qui vient d'être menée sur ces questions met en évidence plusieurs évolutions nécessaires vis-à-vis du SDAGE actuel afin de relever ces

territoires en déficit, anticipation des effets du changement climatique, économies et partage de l'eau), d'accroître la mise aux normes des équipements d'assainissement (petites agglomérations, maintien de la performance, gestion du temps de pluie), de rétablir la continuité écologique sur les ouvrages y faisant obstacle et d'assurer une veille sur la pollution par les substances dangereuses.

### Votre comité de bassin

Les comités de bassin sont des instances délibérantes qui rassemblent par grand bassin versant tous les acteurs de l'eau : collectivités locales, industriels, agriculteurs, consommateurs et associations, État. Il y a sept comités de bassin en métropole, dont celui de Corse, et cinq pour les territoires ultra-marins. Ils fixent la stratégie de préserva-